

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 07 novembre 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM
(adjoints) - E. DECOUZ - B. GUERQUIN - E. BARTHES - B. CHAUVET
V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - B. MILCAMP
P. CHARRON M. KUNG - L. BERONJA - M. CERAMI - N. PRINDEZIS

Absents excusés : B. CHAUVET - B. GUERQUIN - D. POURCHER (procuration à
M. COIN) - F. ROGARD (procuration à F. GUITTON) - L. GAULIARD
(procuration à B. FRAMMERY) - JP. LAURENSON - R. SUSS

A. RESTITUTION DE L'EXPÉRIMENTATION DE DENSIFICATION DOUCE MAÎTRISÉE PAR M. VIGUIÉ ARCHITECTE AU CAUE, MME FLORENCE MARTIGNONI ET MME ALLORY DE LA DDT

Mme la Maire explique au Conseil que l'objet de cette présentation est de faire le bilan des ateliers de Densification Douce Maîtrisée (DDM). Elle rappelle que la DDM est un outil essentiel dans la politique et la stratégie de développement urbain. L'objectif principal est d'inscrire des règles claires, quartiers par quartiers, dans le futur PLUI qui sera délibéré en 2019.

Ce bilan sera ensuite présenté aux habitants lors d'une réunion publique.

Elle remercie le CAUE et la DDT d'avoir été porteurs de ce projet et d'avoir permis également de faire mieux connaître la Commune et les problématiques du Pays de Gex devant le Préfet, les institutions et les acteurs et élus du département.

a. Contexte de l'expérimentation :

Mme ALLORY explique que suite à la Loi ALUR, en mars 2014, supprimant le COS, les élus du territoire ont dû faire face à une densification pas toujours maîtrisée, notamment dans les secteurs à forte pression. Ils ont ainsi interpellé la DDT, qui a lancé un appel à projet, en coordination avec le CAUE, et a retenu 3 Communes : Bourg en Bresse, Prévessin-Moëns et Thill.

Les études engagées sur la Commune de Prévessin-Moëns ont permis d'identifier 2 secteurs pavillonnaires à étudier : celui de la Ravoire et celui du Centre. Afin d'associer les habitants au projet, des ateliers participatifs ont été mis en place.

L'objet de la démarche était d'expérimenter comment habitat individuel peut rimer avec densité et densité avec qualité : qualité de vie, qualité des espaces bâtis et du logement, qualité des espaces communs.

La première réunion a eu lieu le 8 juin 2015 et a été suivie de 3 ateliers de concertation par secteur en 2016.

b. Le site dans l'histoire et les secteurs.

M. VIGUIE explique que les parcelles bâties ont commencées à évoluer dans les années 70. En 2012 la surface bâtie est devenue très importante suite à la très forte évolution démographique.

Il présente les 2 secteurs ayant fait l'objet du projet :

Le secteur Ravoire Nord : il présente des parcelles régulières de taille importante, généreuses, offrant beaucoup de verdure, avec une pente permettant d'avoir des vues sur le paysage. L'architecture des constructions est hétéroclite, les cheminements doux sont limités et discontinus.

Mme MARTIGNONI souligne la forte participation des habitants de la Commune aux ateliers, ainsi que leur volonté d'accompagnement du changement et de compréhension des enjeux locaux.

Les ateliers ont consisté en des entretiens individuels, puis un travail sur le quartier, le cadre de vie, et les évolutions à venir.

M. VIGUIE présente les différents regards sur l'évolution du quartier :

- Les principales modifications apportées au PLU :

- CES à 0,18,
- linéaire de façade limité à 20 m,
- hauteur toiture plate limitée à 7,5 m,
- 50 % d'espaces verts.

- Le projet vu par les habitants :

- Bâties préservés,
- Maisons individuelles ou individuelles groupées,
- Haies et arbres conservés,
- Intimité préservée,
- Cheminements doux limités à la voie,
- Cônes de vue préservés depuis l'impasse.

- Le schéma de principe vu par le groupe projet :

A partir du souhait des habitants, proposition d'une densification avec :

- Préservation et renforcement de la qualité du cadre de vie,
- Développement des espaces collectifs, places, cheminement doux traversant, réduction de la place de la voiture,
- Plus d'espaces verts,
- Mise en valeur du panorama et préservation des cônes de vue,
- Espace public vers le privé,
- Maisons individuelles ou habitat groupé.

Le secteur Centre : constitué de nombreux espaces verts, d'habitats, de commerces et de services, il présente une hétérogénéité des formes bâties (maisons individuelles, petits collectifs) et des cheminements doux limités et discontinus.

Ce secteur a été découpé en 2 ateliers : Centre 1 et Centre 2.

Dans le centre 1, des projets de propriétaires étaient déjà existants. Un travail a été effectué avec une sociologue afin d'identifier les points faibles et les points forts et de redessiner le quartier en préservant certains espaces.

M. VIGUIE présente les regards sur l'évolution du quartier :

- Le projet vu par les habitants :

Ce scénario s'adapte à des problématiques de centre-ville telles que la notion d'espace partagé :

- bâtis préservés,
- bâtiments collectifs et intermédiaires,

- maisons individuelles ou individuelles groupées,
- haies et arbres conservés,
- recul des constructions, alignement,
- des espaces verts publics,
- des cheminements doux,
- des espaces ouverts,
- des cônes de vue,
- une volumétrie proche de l'existant (max 12m de hauteur).
- Propositions des élus :
 - Différentes hauteurs : plus on est proche du centre, plus les bâtiments peuvent être hauts (maximum 13m au centre et maximum 9m au plus éloigné).
 - Des espaces publics
 - Une continuité des cheminements doux
- Le schéma de l'équipe projet :
 - Préservation et renforcement de la qualité du cadre de vie et de la mixité des usages,
 - Développement des espaces collectifs, places, cheminements doux traversant, réduction de la place de la voiture,
 - Requalification d'un tronçon de la route de Saint-Genis,
 - Plus d'espace vert,
 - Espace public vers le privé,
 - Maisons individuelles et habitat groupé

Mme MARTIGNONI explique que les élus vont désormais prendre le relais afin de retranscrire dans un document d'urbanisme l'expérimentation qui se finalise, reprenant les problématiques de mobilité, présence d'espaces verts, lien entre commerces, services, logements...

Les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) devront correspondre aux objectifs du PADD.

Suite à cette présentation, B. FRAMMERY demande quelle est la part de persuasion vis-à-vis des propriétaires et la part imposée par des coefficients, des règles impératives... Mme ALLORY répond que le cadre réglementaire leur a toujours été rappelé dès le début des ateliers, ainsi que les enjeux communs comme la disparition du foncier agricole, l'environnement, la mobilité... Mais elle ajoute cependant que le droit de la propriété foncière protège également les propriétaires. C'est pourquoi le rôle du CAUE et de la DDT a été de sensibiliser les promoteurs et les propriétaires.

Nathalie PRINDEZIS demande ce qui caractérise un centre urbain : Mme MARTIGNONI répond qu'il s'agit tout d'abord de l'histoire de la Commune, mais aussi d'éléments tels que la place, la présence de l'église... M. VIGUIE ajoute qu'à Prévessin on constate une poly-centralité avec la présence des différents hameaux.

F. GUITTON demande si la Commune est en mesure de préempter lorsque les propriétaires privés vendent. Mme MARTIGNONI répond que la Commune peut décider en effet si elle souhaite inscrire des emplacements réservés notamment afin de prévoir des futurs trottoirs, cheminements... avec les incidences financières et d'entretien que cela engendre.

V. GOUTEUX souhaite connaître la part réservée aux commerces. Mme MARTIGNONI explique qu'une réflexion sur le stationnement et la mobilité a été

menée afin de conforter les commerces existants.

A la question de B. FRAMMERY sur la possibilité d'aller plus loin et de développer les commerces au centre-ville, Mme MARTIGNONI répond qu'il s'agit de trouver un équilibre entre commerces de proximité et grandes surfaces.

JC. CHARLIER ajoute que la problématique du développement des grandes zones commerciales, tout en préservant les commerces de proximité, est présente également dans le projet de territoire. Il ajoute que 3 zones principales ont été choisies dans le Pays de Gex pour y développer des centres commerciaux. La volonté des élus, suivie par la CDAC, était arrêtée sur celles de Ferney-Voltaire, l'extension de Val Thoiry et de celle de Ségny. Cependant la CNAC n'a pas validé le projet d'extension de Val Thoiry mais a approuvé le projet OPEN à Saint-Genis-Pouilly.

Mme MARTIGNONI explique que les élus ont suivi le projet de territoire alors que la réglementation applicable, et notamment les documents d'urbanisme (SCOT...) existants et en vigueur, n'allaient pas dans le même sens. Ainsi, la CNAC a suivi le document opposable. Elle précise que le projet de territoire doit être contractualisé dans les futurs documents d'urbanisme afin de pouvoir être opposable. JC. CHARLIER ajoute que les élus n'ont en revanche pas compris les raisons du refus de l'extension de Val Thoiry alors que le SCOT la permettait.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 19/09/2017
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
 - Conseil Municipal des Jeunes du 20/09
 - Commission Urbanisme du 25/09 et du 06/11
 - Commission Scolaire, périscolaire et jeunesse du 02/10
 - Commission Travaux Bâtiments/développement durable du 12/10
 - Commission Travaux Voirie/sécurité du 12/10
 - Commission Personnel du 17/10
 - Comité Technique et CHSCT du 19/10/2017
 - CCAS
 - SIVOM
 - CCPG
- CONGRÈS DES MAIRES 2017 : MANDAT SPÉCIAL
- AIRE DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS
- TRANSFERT GESTION ZAE DE MAGNY À LA CCPG : PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET CONVENTION DE GESTION
- CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE FERNEY-VOLTAIRE
- FINANCES 2017 :
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. DÉCISION MODIFICATIVE

- MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2021 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES LOTS 2 ET 3
- TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIES, RÉSEAUX DIVERS ET SIGNALISATION : AUTORISATION SIGNATURE ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE
- DÉNOMINATION DE VOIRIE : SECTEUR ROUTE DE VÉSEGNIN « LIEU-DIT LES ÉTALLES »
- DÉNOMINATION DE VOIRIE : NOUVELLES VOIES PROGRAMME « LES ALLEÉS FLEURIES »
- RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ NUMERO 6
- CONVENTIONS GRT GAZ POUR L'IMPLANTATION DE PROTECTION CATHODIQUE SUR LE RÉSEAU
- MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 2000M² POUR LE SIVOM
- CONVENTION ORANGE/COMMUNE CHEMIN PRÉ PLANCHE
- OPÉRATION CONSTRUCTION HALLE DE STOCKAGE AU CTM : AUTORISATION DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2017
- PERSONNEL COMMUNAL - RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP : MISE EN ŒUVRE POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DEUX CRÈCHES DE LA COMMUNE
- ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES EN CLASSES MOBILES NUMÉRIQUES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE/ACADÉMIE DE LYON
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Rapport CCPG Service eaux pluviales
 - Communication des évènements à venir

3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Mme Agathe BOUSSER.

4. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 19/09/2017

Suite à la demande de L. BERONJA de supprimer sa remarque sur la baisse des cotisations par rapport à la participation de la Commune, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Conseil Municipal des Jeunes (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY expose au Conseil les points abordés par le CMJ :

- Compte rendu de la sortie vélo et mise en place de groupes de travail sur l'aménagement des pistes cyclables.
- Présentation des dénominations de voirie à intervenir sur la Commune et mise en place d'un groupe de travail afin de faire des propositions.

b. Commission Urbanisme des 25/09 et 06/11 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER informe le Conseil que la commission s'est réunie 2 fois depuis le dernier Conseil municipal et a étudié au total :

- 18 déclarations préalables, dont 2 ont reçu un avis défavorable,
- 13 permis de construire, dont 6 avis défavorables,
- 5 permis de construire modificatif dont 1 avis défavorable,
- 2 permis d'aménager ont reçu un avis favorable,
- 1 autorisation préalable a reçu un avis favorable.

Il ajoute que la Commune est très satisfaite de cette première année de transfert de l'instruction à la CCPG.

c. Commission Scolaire, périscolaire et jeunesse du 02/10 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- Rentrée scolaire : elle s'est passée dans de bonnes conditions avec l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école ALICE après la rentrée, permettant notamment une diminution des effectifs des classes de maternelle. Elle ajoute qu'aucun poste d'enseignants ne manque et note la présence d'une psychologue scolaire investie.
- Rythmes scolaires : suite à la possibilité de revenir à une semaine de 8 demi-journées, la Commune a envoyé un sondage aux familles en commun avec la commune de Ferney-Voltaire. Celui-ci a reçu une bonne participation. N. PRINDEZIS remarque que le sondage proposé permettait cependant à une même personne de voter plusieurs fois. A. ETCHEBERRY répond que la Commune a fait le choix de faire confiance aux familles. Un conseil d'école extraordinaire se prononcera ensuite puis la Commune soumettra son choix à l'inspection académique.

d. Commission Travaux bâtiments/développement durable du 12/10 (S. RALL)

S. RALL informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

Travaux achevés :

- Livraison du club house de la SPGL.
- Ecole ALICE : suite à la mise en œuvre de l'assurance dommages ouvrages l'expert doit rendre son rapport d'ici la fin de l'année.
- Salle du Parc : des devis ont été demandés afin d'aménager l'office.
- Ecole des Grands Chênes : la réception des travaux a eu lieu le 31/10. La dernière étape sera la levée des réserves.
Les vidéos-portiers et les leds seront installés d'ici la fin de l'année.
- Contrôle des réseaux d'assainissement côté stade : un diagnostic très précis et des travaux de reprise ont été exécutés en interne par les services techniques. Des travaux au niveau du vide sanitaire devront être réalisés par une entreprise.
- Ecole de la Bretonnière : suite à la découverte d'infiltrations dans le hall et la cuisine, l'assurance dommage-ouvrage sera mise en œuvre, le délai des 10 ans n'étant pas révolu. En revanche des travaux de remplacement de la chaufferie seront à la charge de la Commune.

Travaux à venir :

- Cours de tennis couverts : validation des surfaces en terre battue. Le nouveau budget prévisionnel est estimé à 950 000 € TTC. Le projet d'intégration paysagère sera proposé à la prochaine commission.
- Projet halle de stockage au CTM : choix du cabinet « 123 architecture », suite à la consultation, pour un montant de 15 000 € TTC.

- Etude pour la connexion interne entre les écoles des Grands Chênes : le 1^{er} devis s'élevait à 9 000 €. Suite aux derniers travaux et à la mise à jour de certains documents le dernier devis a été ramené à 4 725 €.

Divers :

- Effectifs aux Services Techniques : le remplaçant du référent bâtiments est en cours de recrutement.
- Gestion et valorisation des déchets : la CCPG souhaite développer les points d'apport volontaire et les coupler à terme avec les points d'ordures ménagères. Les services techniques et urbanisme ont répertorié et étudié une vingtaine de sites. 5 sites susceptibles d'accueillir rapidement des points d'apport volontaire ont été proposés à la CCPG.

e. Commission Travaux voirie/sécurité du 26/07 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

Travaux en cours :

- PUP Bretonnière 2 : les travaux de voirie et d'installation du plateau sécuritaire sont terminés.
- Chemin de la Gotaz : la voirie et l'éclairage public sont terminés. La signalisation verticale et horizontale reste à effectuer.
- Chemin Pré de Planche : les travaux sont presque terminés, la dépose des mas et de quelques enrobés reste à effectuer.
- Eaux pluviales : reprises de grille à Magny et chemin des Perrières.
- Carrefour du CERN : devant les retards accumulés une 2^{ème} réunion a été organisée à l'initiative de Mme la Maire. Les travaux vont pouvoir reprendre.
- Route de Séigny : suite à l'installation à titre expérimental de la chicane et du radar les résultats ont été reçus et seront étudiés lors d'une prochaine commission.
- Vésegnin : les travaux de création de voirie et d'une piste cyclable ont commencé.

Travaux à venir :

- Clos du Prieuré : suite à la cession d'une voie privée, la pose des candélabres et les enrobés vont être faits.
- Chemin des Hautins : les enrobés sont très fortement dégradés. Les services techniques et la société Eiffage ont étudié la réfection de la voirie ainsi que la création d'une piste cycles-piétons et d'un ralentisseur.

Déplacements :

Abribus / quais bus : en vue de la 2^{ème} phase, une réunion incluant tous les acteurs du transport public circulant sur notre commune (TPG, département, région ainsi que services scolaires de la Commune et suisse, CCPG) a eu lieu le 13/10. 8 nouveaux quais devraient être réalisés et équipés d'abribus, en concertation avec la CCPG qui a repris la compétence transport.

Mode doux :

- Passages piétons et trottoirs : la fin de la mise aux normes PMR est prévue fin 2017.
- Liaison cycliste Moëns-Ornex : les travaux devraient être achevés fin 2017.

Marchés à bons de commande :

Le marché de voirie a été attribué à la société Eiffage, celui de signalisation horizontale et verticale à l'entreprise Signaux Girod.

Le marché de l'éclairage public est en consultation actuellement.

Sécurité

- Campagne de prévention et/ou répression sur la commune concernant la vitesse, les stop, la sécurité au niveau des passages protégés...
- Campagne de marquage et de signalisation.

f. Commission Personnel du 17/10 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au Conseil les points étudiés lors de la dernière réunion de la commission personnel :

- Mouvements de personnel :
 - Remplacement du congé maternité de l'agent du service communication
 - Départ du responsable bâtiments : recrutement en cours
 - Départ du responsable du CCAS
- Nouvelle organisation du service Ressources Humaines.
- Convention de formation professionnelle avec le CNFPT : ce point fera l'objet d'une délibération lors de la présente séance.
- Calendriers des entretiens annuels.
- Régime indemnitaire : la Commune étudie actuellement les modalités de mise en place du CIA pour une application en 2018.
- Participation employeur complémentaire santé : les montants vont être revus afin d'être plus équitables.

g. Comité Technique du 19/10/2017 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au Conseil les points étudiés lors de la dernière réunion du Comité Technique :

- Installation d'un nouveau représentant du personnel
- Organigramme : celui-ci a été présenté et sera revu dans sa structure.
- Mise en place de la vidéo-protection au CTM
- Service scolaire : modification des horaires d'accueil du public
- Organisation de la semaine scolaire.

h. CHSCT du 19/10/2017 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY explique au Conseil que le CHSCT a étudié le rapport de sécurité 2016 :

- Accidents du travail : 6 accidents sans gravité (5 hommes et 1 femme).
- Taux d'absentéisme pour raison de santé : il a été en légère hausse.
- Taux de « turn-over » des agents : il a baissé en 2016.

Il ajoute que les visites médicales ont repris.

i. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN présente les points abordés lors du CA du 28/09/2017 :

- Intervention du Pôle Autisme
- Une demande d'aide a été approuvée.
- Sortie des aînés : elle s'est très bien déroulée malgré une mauvaise météo.
- Séance de cinéma-différence de la rentrée : moins de personnes y ont assisté, en revanche un plus grand nombre de personnes âgées étaient présentes.
- Semaine bleue : une rencontre intergénérationnelle « Part'Age » autour des jeux a été organisée.
- Conférence des jardins le 14/10 : l'intervention sur le ver-luisant a eu lieu, celle sur la permaculture a été reportée au 25/11.

- Ateliers mobilité : ils connaissent une forte participation sur la commune.
- Les cours de français proposés par des bénévoles ainsi que les cours d'informatique ont repris.
- La remise des Colis de Noël aux aînés aura lieu le 14/12 en salle du conseil, le repas de Noël le 28/01/2018 à la salle du Parc.

j. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente au Conseil les points abordés lors de la réunion du Comité syndical du 18/10 :

- Construction de la nouvelle gendarmerie : le montant de la construction est estimé à 5,5 millions d'€, auquel s'ajoute 1 million d'€ pour l'achat du terrain. Le président du SIVOM a pu réunir les propriétaires du terrain et aboutir à la signature d'une promesse de vente.
- Admission en non-valeur
- Subvention exceptionnelle pour le COSEC et modification du budget.
- Révision des tarifs du portage des repas.
- Conventions médecine du travail.
- Partenariat de formation avec le CNFPT.
- Renouvellement du marché des assurances.
- Signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Ferney-Voltaire pour les nouveaux bureaux du SIVOM.
- Halle de sport de Vésegnin.
- Marché de Délégation de Service Public pour la cuisine centrale.
- Modification de compétences suite à la reprise de la gestion des eaux pluviales par la CCPG.

g. CCPG (Mme la Maire)

Mme la Maire présente les principaux points abordés lors du dernier conseil communautaire :

- Pacte financier et fiscal de solidarité : ce point fera l'objet d'une délibération lors de la présente séance.
- Création d'une régie pour la taxe de séjour : avant la reprise de compétence tourisme par la CCPG, la commune de Prévessin-Moëns versait 90 % de sa taxe de séjour à l'office de tourisme du pays de Voltaire. Désormais la CCPG en percevra la totalité. Les communes souhaitent savoir comment sera compensée cette perte de revenus.
- Ouvertures dominicales : des dates communes pour les commerces de détail du Pays de Gex ont été fixées.
- Création d'une régie pour la gestion des eaux.

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Mme la Maire expose au Conseil que suite à la nouvelle définition de la compétence « assainissement » par la Loi NOTRe et à la note d'information de la DGCL, selon laquelle la prise de compétence assainissement en tant que compétence optionnelle implique également le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2018, la CCPG a modifié ses statuts en conséquence.

Elle ajoute qu'au regard des problématiques de responsabilité entre la CCPG et les Communes que peut engendrer la compétence gestion des eaux pluviales, la CCPG a proposé également une prise de compétence élargie au ruissellement en zones non-urbaines.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCPG suite à la prise de compétence élargie eaux pluviales, telle qu'annexée à la présente délibération.

7. NOUVELLE HALLE DE SPORTS A VÉSEGNIN : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE L'EST GESSIEN

M. COIN rappelle au Conseil que le comité syndical du SIVOM de l'Est Gessien a approuvé le programme pour une nouvelle structure sportive à Vésegnin pour un montant de 2 590 003 € HT (hors étude et parking).

Il ajoute que le Conseil municipal du 19/09/2017 a approuvé la mise à disposition au SIVOM de l'Est Gessien d'un terrain communal pour la construction de cette structure et la signature d'un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans et une redevance symbolique de 1 €.

Afin d'intégrer cette nouvelle halle de sports dans son champ de compétences, le comité syndical du SIVOM de l'Est Gessien a approuvé, par délibération du 20/09/2017, la modification de ses statuts en son article 2.

Chaque Commune doit désormais se prononcer sur cette modification.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVOM de l'Est Gessien suite à l'ajout de la compétence « construction et gestion d'équipements sportifs : halle de sport de Vésegnin à Prévessin-Moëns », tels qu'annexés à la présente délibération.

8. DÉMATÉRIALISATION DES ACTES : CONVENTION PRÉFECTURE DE L'AIN

M. COIN rappelle au Conseil les délibérations du 4 mars 2014 et du 13 mai 2014, par lesquelles il approuvait la signature d'une convention pour la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité entre la Commune et la préfecture de l'Ain, pour une durée de 3 ans.

Il propose de reconduire cette convention par la signature d'un avenant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il précise qu'il convient également de désigner le signataire et le responsable de télétransmission et propose :

- en qualité de signataire : Aurélie CHARILLON, Maire ;
- en qualité de responsable de télétransmission : Nathalie BOKASSA, responsable du conseil municipal.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer l'avenant à la convention entre la Commune et la préfecture de l'Ain ainsi que tous documents y afférent ;*
- *Désigne :*
 - *en qualité de signataire : Aurélie CHARILLON, Maire ;*
 - *en qualité de responsable de télétransmission : Nathalie BOKASSA, responsable du conseil municipal.*

9. DÉNOMINATION DE VOIRIE : VOIE D'ACCES DU PROGRAMME FRANCO-SUISSE « VILLA MATHILDA »

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre de la réalisation du programme « Villa Mathilda » par Franco-Suisse, une voie d'accès a été créée.

Il rappelle qu'afin de respecter les nouvelles règles en application concernant l'adresse, chaque voie nouvelle doit être nommée.

La voie concernée a pour vocation la desserte des trois bâtiments du programme immobilier. Le choix d'odonyme approuvé par la commission urbanisme porte sur le « chemin des Hérissons ».

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide de dénommer la voie d'accès au programme « Villa Mathilda » : « chemin des Hérissons ».

10. FINANCES 2017 : SUBVENTION

M. COIN expose au Conseil que des professeurs du collège Le Joran ont sollicité la Commune pour l'octroi d'une participation financière pour l'organisation d'un voyage en Normandie au mois de mars 2018. Ce voyage concerne 3 classes de 3^{ème} (environ 70 élèves) et s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé « D-Day Normandie, terre de libération, terre de réconciliation ».

Il s'inscrit dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) intitulé « Se souvenir des Guerres, vers une mémoire européenne » qui permet aux élèves de croiser les approches pédagogiques de plusieurs disciplines et d'approfondir un thème des programmes pour produire un travail collaboratif et concret sur la mémoire et la citoyenneté dans une perspective de renforcement des valeurs de la République et du « vivre ensemble ».

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser la subvention suivante :

Association/Organisme	Proposition	Objet
Collège le Joran	1 500 €	Voyage scolaire en Normandie en mars 2018

11. GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ - AVENANT POUR RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE

M. COIN expose au Conseil que DYNACITE a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui a accepté, le réaménagement, selon de nouvelles caractéristiques financières, de la ligne d'un prêt, initialement garanti par la Commune.

L'avenant au contrat à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur définit les nouvelles caractéristiques de ce prêt comme défini à l'annexe jointe à la présente délibération.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal accorde la garantie de ce prêt jusqu'au complet remboursement des sommes dues par l'Emprunteur et autorise Mme la Maire à signer l'avenant à intervenir entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

12. PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ - PFFS - AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

M. COIN expose au Conseil que le Pacte financier et fiscal entre la CCPG et les Communes membres a été voté lors de la séance du Conseil communautaire du 26/10/17.

Il explique qu'il s'agit d'un véritable outil financier du projet de territoire répondant à plusieurs objectifs :

- renforcer et simplifier les mécanismes de solidarité financière entre la CCPG et ses communes membres ;
- optimiser les différentes sources de financements notamment fiscales grâce à l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- coordonner les stratégies d'investissement sur le territoire grâce à la définition et l'application d'une politique partagée des fonds de concours.

Le Pacte propose quatre leviers sur lesquels les Communes membres de la CCPG doivent s'engager :

- les Attributions de compensation : Mme la Maire précise que la CCPG va compenser le montant perçu par chaque Commune en déduisant le montant des charges du service ou établissement transféré. Les communes doivent désormais se prononcer sur les critères qui permettront de déterminer le montant des charges.
- la Dotation de Solidarité Communautaire : elle sera déterminée en fonction du potentiel fiscal des communes. Il s'agit d'un système de solidarité au bénéfice des petites communes ne disposant pas de recettes commerciales. M. COIN indique à titre indicatif que la Commune de Prévessin-Moëns devrait recevoir 45 000 €.
- les Fonds de concours : M. COIN explique qu'il y a un fonds de concours pour les équipements communaux obligatoires (écoles, voirie...) et un pour les projets à rayonnement intercommunaux et liés à l'innovation sociale, l'environnement... Il ajoute que le montant sera différent selon la population, et la répartition faite par la conférence intercommunale des Maires. La participation pour un projet intercommunal sera de l'ordre de 30 à 50 % du montant du projet.
Mme la Maire précise que le projet d'ISDI déjà programmé sur la Commune ne sera pas impacté par la mise en place de ces nouvelles dispositions.
- le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - FPIC.

M. COIN ajoute que le pacte s'appuiera également sur la mise en place d'un observatoire financier et fiscal pris en charge et animé par l'intercommunalité en associant élus et techniciens des communes membres.

Il relancera enfin la dynamique de mutualisation en proposant, notamment, un renfort d'expertise aux communes qui en exprimeraient le besoin.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité tel qu'il a été présenté ;*
- *mandate Mme la Maire pour le signer ce document ainsi que tout document nécessaire.*

11. ÉCOLE ALICE : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. COIN rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction de l'école ALICE, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement CR&ON (Mandataire) / VESSIERE & Cie / CET / SARL GATECC / CANOPEE / HBI.

Il présente le marché initial (toutes tranches confondues) :

Coût prévisionnel des travaux :	7.044.000,00 € HT
Honoraires :	
Mission de base + EXE + Suivi des installations pendant 2 ans + mission SSI	900.160,00 € HT
Option (PSE) : mission OPC	79.840,00 € HT
Total :	<hr/> 980.000,00 € HT

Celui-ci a été modifié par un avenant n° 1 afin de fixer :

- le coût prévisionnel définitif des travaux : 7.224.000,00 € HT

- le forfait définitif de rémunération relatif au marché de maîtrise d'œuvre : 921.751,16 € HT
- d'attribuer une mission complémentaire à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de surface et paysager des accès au groupe scolaire, pour montant définitif des honoraires complémentaires de 54.242,27 € HT.

M. COIN explique que durant la phase de réalisation de l'opération, la Commune, en tant que Maître d'Ouvrage, a demandé l'exécution de travaux supplémentaires, non prévus initialement dans les marchés, et ce afin d'améliorer la qualité du bâtiment et d'optimiser son fonctionnement. A ce titre, la maîtrise d'œuvre, ayant dû réaliser des études et un suivi complémentaire, demande une revalorisation de ses honoraires.

Ces travaux supplémentaires ne résultant pas d'erreurs, d'imprécisions ou d'omissions du Maître d'œuvre, le maître d'œuvre peut prétendre à un complément d'honoraires selon les dispositions de l'article 3.1.2.2 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

Après négociations avec le maître d'œuvre, il a été convenu la rémunération complémentaire suivante :

- Montant des travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage : 116.816,65 euros HT
- Montant des honoraires complémentaires (ramenés à 80% de la mission initiale) : 116.816,65 euros x 13,64% = 15.933,79 euros HT x 80% = 12.747,03 euros

Le projet d'avenant représentant une augmentation cumulée de 9,04% du montant du marché initial, celui-ci a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres de la Commune le 5 octobre 2017 qui a émis un avis favorable.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 12.747,03 € HT ;*
- *la société NOVADE SAS, Mandataire de la Commune, à signer ledit avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document s'y rapportant.*

13. LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE : RECENSEMENT DES DONNÉES FINANCIÈRES EN VUE DE LA RÉPARTITION DE LA DGF 2019

E. IMOBERSTEG expose au Conseil que la répartition des dotations de l'Etat, et en particulier de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale, fait intervenir la longueur de voirie communale dans chaque commune.

Il explique que les travaux réalisés en 2017, ainsi que les rétrocessions en provenance d'équipements privés, ont fait augmenter ce chiffre de 955 mètres.

A ce jour, la Commune de Préveessin-Moëns est donc gestionnaire de 25 798 mètres de voirie.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Décide d'intégrer ces mètres linéaires dans la voirie communale,*
- *Porte la longueur de voirie communale de 24 843 mètres à 25 798 mètres.*

14. PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE : CONVENTION AVEC LE CNFPT

B. FRAMMERY expose au Conseil que la formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers du développement des compétences des agents et constitue l'outil privilégié pour maintenir un service public qualitatif et qui s'adapte aux besoins du territoire.

Il explique qu'à ce titre le CNFPT a proposé à la CCPG et aux Communes du Pays de Gex un partenariat pour le territoire, afin que l'offre de formation à destination des agents des collectivités permettent à ces dernières, en tant qu'employeurs, de :

- faire face aux besoins de qualification qui résultent du dynamisme du territoire,
- développer une culture et une compétence managériale adaptée,
- faciliter les mobilités professionnelles et/ou maintenir la compétence chez les agents qui resteront plus longtemps en activité,
- préparer l'arrivée de nouveaux métiers,
- garantir des conditions de travail protectrices de la santé et de la sécurité,
- limiter les déplacements des agents,
- développer un sentiment d'appartenance territoriale.

Ce partenariat se concrétisera principalement par :

- une programmation plus importante de formations, journées d'actualités, conférences... dans le Pays de Gex, et dont les thématiques, identifiées par les collectivités elles-mêmes, répondent à leurs besoins ;
- le développement de formations en unions de collectivités, pour des besoins très spécifiques ;
- la mise à disposition par les collectivités locales de locaux d'accueil pour le CNFPT afin de faciliter la mise en place de formations au plus près des agents.

Il ajoute que la convention de partenariat, d'une durée de 3 ans (2018-2020), à intervenir avec le CNFPT, est proposée à la CCPG, pour son propre compte et pour le compte des communes non dotées d'un comité technique, ainsi qu'aux Communes dotées d'un comité technique, comme c'est le cas de Prévessin-Moëns.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *acte le partenariat de formation professionnelle territorialisée ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir avec le CNFPT.*

15.RESTAURATION SCOLAIRE : NON-FACTURATION DE REPAS EN CAS DE GREVE OU DE SORTIES SCOLAIRES AVEC PIQUE-NIQUE

Aude ETCHEBERRY expose au Conseil que le règlement des restaurants scolaires applicable depuis le 1^{er} septembre 2017 ne permet pas à ce jour de rembourser ou de ne pas facturer les familles en cas de grève ou de pique-nique fourni par les familles.

Au regard de deux situations qui se sont produites en octobre 2017 dans les écoles, elle propose d'ajouter deux critères qui justifient la non-facturation ou le remboursement de repas, puisque ceux-ci relèvent de situations contextuelles exceptionnelles et concernent toutes les écoles :

- en cas de grève du personnel enseignant et/ou du personnel communal, et uniquement lorsque le service minimum d'accueil ne peut être mis en place,
- en cas de problème pour la commande de panier pique-nique et que celui-ci doit être exceptionnellement fourni par la famille.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve les deux nouveaux critères précités, relatifs à la réglementation du service de restauration scolaire dans les écoles communales ;*
- *autorise, dans le cadre de la facturation scolaire mise en place par la commune, la non-facturation ou le remboursement exceptionnel aux familles des repas concernés,*
- *précise que ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} trimestre scolaire 2017.*

24. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 17/07/2017 avec la société ARTPYROCONCEPT : feu artificiel du 13 juillet pour un montant de 10 000 €
- Contrat du 31/08/2017 avec l'entreprise GIROUD SAS : garde-corps école de la Bretonnière pour un montant de 14 022 €
- Contrat du 31/08/17 avec l'entreprise VISTALLI : broyage parcelle bois de Serve pour un montant de 5 880 €
- Contrat du 31/08/2017 avec l'entreprise VISTALLI : abattage et élagage sécurité promenade des Marlis pour un montant de 4 440 €
- Contrat du 18/09/2017 avec l'entreprise SALENDRE RESEAUX : alimentation électrique provisoire marché de Noël 2017 pour un montant de 9 348 €
- Contrat du 30/09/2017 avec l'entreprise GIROUD SAS : portes école des Grands Chênes pour un montant de 22 110 €
- Contrat du 30/09/2017 avec l'entreprise CUNY PROFESSIONNEL : achat d'un lave-vaisselle professionnel pour un montant de 5 040 €
- Contrat du 06/10/2017 avec l'entreprise FABELEC : installation d'une alarme filaire bâtiment Mairie pour un montant de 5 473.20 €
- Contrat du 04/10/2017 avec la société SIMIRE : mobilier école pour un montant de 6 408.65 €
- Décision du 12.10.2017 : Virement de crédits à l'intérieur de la section investissement, - 10 000 € du compte dépenses imprévues à l'opération 423 (aménagement d'une coursière école maternelle des Grands Chênes)
- Décision du 19.10.2017 : Virement de crédits à l'intérieur de la section investissement, - 10 000 € du compte dépenses imprévues à l'opération 421 (Trottoir Vésegnin)

25. DIVERS

• Rapport CCPG prix et qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement est consultable auprès du secrétariat général.

• Communication des évènements à venir : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :

➤ **Car pour l'Art - spectacle "Tombé du Nid"**

Mercredi 8 novembre

Esplanade du Lac - Divonne

Départ à 15h du Parvis de la Mairie / Retour prévu : 17h30

Inscriptions en Mairie : Dès 4 ans

➤ **Cérémonie du souvenir**

Samedi 11 novembre - 10h30

La cérémonie se déroulera au monument aux morts pour la dépose de gerbe.

A l'issue de la cérémonie, une collation sera offerte en Mairie.

➤ **Car pour l'Art Ados : Ateliers créatifs**

Le samedi 18 novembre 2017 - 9h30

Les propriétaires du magasin Augustine et Balthazar proposent d'apprendre aux ados comment coudre un « snood », (écharpe tendance de l'hiver, en polaire et coton).

Inscription en Mairie : Tarif : 8€ / pers, 10 ans et plus

➤ **Festival ANIMÔMES**

Samedi 18 novembre - 10h/18h

Salle Gaston Laverrière

Animations pour les enfants et leur famille.

Contact : prevessin.animation@alfa3a.org

➤ **Les Après-Midi « PART'ÂGE »**

Mercredi 22 novembre - 14h

Salle Citadelle (Prieuré)

Jeunes et aînés de la commune sont invités à partager leur savoir-faire et à élaborer ensemble des cartes de vœux à peindre, du dessin ou du tricot. Dans une ambiance conviviale, venez apprendre ou donner vos conseils !

>> Entrée libre

>> Contact : social@prevessin-moens.fr

➤ **Salon Bien-être - 2^e édition**

25 & 26 NOVEMBRE 2017 10h-19h

Salle Gaston Laverrière

Plus de 60 exposants et 30 conférences en continu : thérapeutes, professionnels du Bien Être, accessoires, centre de formation, créateurs, producteurs...

Restauration sur place

Entrée 3€ (enfants gratuits jusqu'à 15 ans)

➤ **Car pour l'Art Enfant: Concert « Le Tango des Chapeaux » - Carole Willener**

Samedi 25 novembre 2017 - 10h

Salle du parc, école ALICE

Inscription en Mairie : Tarif : 8€ /pers, dès 3 ans

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 12 décembre 2017 à 20h30.